

DEMANDE D'ABONNEMENT AU RESEAU COMMUNAL D'EAU POTABLE

M – Mme – M ou Mme (pour les couples) – SA – SARL – Copropriété (*)

Je soussigné (Nom et Prénom) :

N° de SIRET (entreprises) :

Adresse de facturation :

N° de téléphone / N° de portable :

Email :

Demande l'établissement par la Commune de VANNE, d'un abonnement au réseau public d'eau potable en vue de l'alimentation de l'immeuble dont je suis :

- propriétaire (*)
- locataire (*)

situé à (adresse) :

Ce branchement est destiné à l'alimentation de compteur(s) à mon nom.

O Je reconnais adopter les bons réflexes pour une consommation sobre et respectueuse de l'environnement (**)

O Je déclare avoir pris connaissance du règlement du service d'eau potable, dont un exemplaire m'a été remis, faisant partie intégrante du contrat d'abonnement dont j'accepte les termes et de mon droit de rétractation, dont un formulaire m'a été remis, de 14 jours à partir de la date de conclusion du contrat (**)

O Je demande expressément l'exécution anticipée du service à partir de la date d'abonnement arrêtée ci-dessous, soit avant l'expiration du délai de rétractation de 14 jours. Si toutefois je décidais de me rétracter, je m'engage à verser un montant correspondant au service fourni jusqu'à la date de ma décision, proportionnel au prix total de la prestation convenu dans le contrat, conformément à la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014. (**)

O Je ne demande pas l'exécution anticipée du service et attends l'expiration du délai de rétractation de 14 jours pour la fourniture d'eau potable. (**)

TARIF DE L'EAU AU 1ER JANVIER 2015 (prix net TTC par m3 fourni)

- 1ère tranche (jusqu'à 120 m3) : 0,67 €
- 2ème tranche (de 120 à 240 m3) : 0,53 €
- 3ème tranche (au-delà de 240 m3) : 0,48 €

- Redevance compteur : 40 € par an

COÛT DES INTERVENTIONS :

- Fermeture du branchement ou réouverture (Article 14 du règlement) : 250 € à chaque intervention
- Fermeture du robinet compteur (Article 9 du règlement) : gratuit

Ces tarifs peuvent être modifiés de manière unilatérale par délibération du Conseil Municipal.

A, le

(signature avec mention « bon pour accord »)

(*) Rayer la mention inutile

(**) Cocher la case correspondante

Formulaire de rétractation d'une demande d'abonnement pour la fourniture d'eau potable

Veillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.

A l'attention du Service des eaux – Mairie de VANNE – 11, Grande Rue – 70130 VANNE

Je/Nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la fourniture d'eau potable désigné ci-dessous :

Demande d'abonnement en date du :

Demande faite au nom de :

A l'adresse :

Date de ma demande de rétractation, le :

Signature validant ma demande de rétractation :

(*) Rayez la mention inutile.

Droit de rétractation (annexe à l'article R121-2 du code de la consommation)

Vous avez le droit de vous rétracter du présent contrat sans donner de motif dans un délai de **quatorze jours**.

Le délai de rétractation expire quatorze jours après le jour de la conclusion du contrat.

Pour exercer le droit de rétractation, vous devez nous notifier votre décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste, télécopie ou courrier électronique). Vous pouvez utiliser le modèle de formulaire de rétractation joint mais ce n'est pas obligatoire.

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que vous transmettiez votre communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai.

Effets de la rétractation

En cas de rétractation de votre part du présent contrat, nous vous rembourserons tous les paiements reçus de vous, au plus tard quatorze jours à compter du jour où nous sommes informés de votre décision de rétractation. Nous procéderons au remboursement via le moyen de paiement imposé par les services du trésor Public, en tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour vous.

Si vous demandez de commencer la prestation de services ou la fourniture d'eau pendant le délai de rétractation, vous devrez nous payer un montant proportionnel à ce qui vous a été fourni jusqu'au moment où vous nous avez informés de votre rétractation du présent contrat, par rapport à l'ensemble des prestations prévues par le contrat.